

SEANCE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2006

Président : M. Alberto PEREZ IRIARTE
Vice-président : M. Victor TODESCHI
Secrétaire : M. André RICHERT
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mmes Mariefrance DANCET,
Louise REY

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Alain BOSSHARD, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Claudine CORMINBOEUF, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mmes Carole ESTOPPEY, Corinne GACHET CREFFIELD, Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, MM. John LINGG, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Pierre BUTSCHI, Mme Martine CASUTT, M. Yves FAVRE,
Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Pascal CHOBASZ, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 16 novembre 2006
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de la culture – Séance du 6 novembre 2006 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
 - a) Après le vote populaire du 22 octobre, quel avenir culturel voulons-nous donner aux quartiers de Lancy-Sud et de la Chapelle-les-Sciens **p. 1159** **Information**
 - b) Suite à donner aux liens étroits tissés ces dernières années avec l'Association pour la Danse Contemporaine **p. 1159** **Information**
 - c) Divers
- 7) **Commission de la culture – Séances des 6 novembre et 27 novembre 2006 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
 - a) Fonds d'art visuel – Suite de la discussion sur la constitution de la commission consultative **p. 1161** **Vote de principe**
 - b) Conférence culturelle genevoise : création du groupe de concertation culturelle – Information sur la séance du 23 novembre 2006 **p. 1162** **Information**

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

- 8) **Commission de l'environnement – Séance du 7 novembre 2006 –
Rapporteur : M. Javier ALONSO**
a) Projet d'un Agorespace dans le parc Louis-Bertrand **p.1163 Vote de principe**
b) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 30 novembre 2006 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
a) Villa Le Point Virgule – route du Grand-Lancy 96 –
Travaux de rénovation **p. 1165 Information**
b) Divers
- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication -
Séance du 20 novembre 2006 –
Rapporteuse : Mme Hélène GIACOBINO**
a) Politique de renouvellement des panneaux de rues **p. 1167 Information**
b) Point de situation de la modernisation des infrastructures
de Télélancy **p. 1167 Information**
c) Projet de télévision locale – aspects techniques
et financiers **p. 1168 Information**
d) Divers
- 11) **Commission des sports – Séance du 23 novembre 2006 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
a) Présentation du club Lancy-Basket **p. 1169 Information**
b) Divers
- 12) **Commission de la culture – Séance du 27 novembre 2006 –
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
a) Présentation d'un projet de salle de musique dans le
parc Bernasconi **p. 1172 Information**
b) Divers
- 13) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication -
Séance du 20 novembre 2006 –
Rapporteuse : Mme Hélène GIACOBINO**
Agenda 21 : Atelier du futur « Environnement » -
point de la situation **p. 1174 Information**
- 14) **Commission de l'environnement – Séance du 5 décembre 2006 –
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**
a) Présentation par Mme Anne-Catherine Grasset, déléguée à l'Agenda 21 –
Suivi de l'Agenda 21 local et des Ateliers du Futur liés à la révision
du plan directeur communal **p. 1175 Information**
b) Divers
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 1178**
- 16) Questions du public **---**

M. PEREZ IRIARTE : J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 21 décembre 2006 en saluant les Conseillers municipaux présents, le Conseil administratif, notre procès-verbaliste, Mme Augsburguer, M. Breda, notre huissier. Je salue également le public, je salue Mme de Garrini, notre Secrétaire générale, ainsi que les représentants de la presse.

Nous avons quelques excusés : M. Pierre Butschi, Mme Martine Casutt, M. Yves Favre et Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2006

M. PEREZ IRIARTE : Le procès-verbal est approuvé, avec mes remerciements à notre secrétaire du Conseil municipal.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. PEREZ IRIARTE : Nous avons 3 communications. La première concerne une pétition avec 432 signatures, qui est également adressée au Conseil administratif. Je demande à notre Secrétaire de bien vouloir nous en donner lecture.

M. RICHERT : *« Concerne: proposition de couverture hivernale du bassin olympique du Grand-Lancy
Messieurs,*

Au nom d'un très grand nombre de nageurs qui fréquentons assidûment la piscine du Grand-Lancy depuis toujours, nous nous permettons de vous écrire pour vous soumettre la proposition susmentionnée, à savoir, recouvrir le bassin olympique de la piscine du Grand-Lancy pendant la saison hivernale.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Genève ne dispose que d'un seul bassin olympique ouvert à l'année, et ceci « pour le plus grand malheur des nageurs que nous sommes !

Il va donc sans dire qu'un deuxième bassin de 50 m. serait un formidable atout et de plus contribuerait au développement de la Ville de Lancy.

Nous savons qu'il existe le matériel et la possibilité d'un tel aménagement.

Nous sommes bien sûr conscients du fait que la commune de Lancy vient à peine de déboursier des millions pour la rénovation de sa piscine et que de nouveaux travaux nécessiteront naturellement encore de gros investissements, sans compter la réfection prochaine des vestiaires.

Néanmoins, n'est-il pas regrettable dès lors de ne pas pouvoir exploiter davantage une si belle piscine et de ne pas pouvoir en profiter au-delà des quatre mois d'été ? Les centaines de signatures que nous avons jusqu'ici récoltées prouvent bien l'intérêt des nombreux sportifs qui nagent à Lancy.

D'autre part, les membres du Lancy Natation seraient certainement eux aussi ravis de pouvoir s'entraîner dans un grand bassin tout au long de l'année.

De plus, le chantier du tram vient de s'achever, ce qui facilite considérablement l'accès à la piscine.

Enfin, sachez que nous tous, nageurs, sommes très heureux de notre nouvelle piscine, qu'il est extrêmement agréable d'avoir des lignes d'eau réservées pour nous (dans lesquelles nous pouvons nager avec palmes, plaquettes, etc.), que nous apprécions infiniment le professionnalisme et la gentillesse du personnel et que le fait d'avoir pu

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

nager la saison dernière jusqu'à la fin septembre a été un pur bonheur pour lequel nous vous remercions chaleureusement. Alors pourquoi ne pas rêver d'une piscine ouverte 365 jours par année ?

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à cette proposition et en espérant qu'elle trouvera un accueil favorable auprès des personnes responsables, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos plus sportives salutations.

M. PEREZ IRIARTE : Le Bureau a examiné cette pétition avec M. le Maire. Nous pensons qu'effectivement, il y a lieu de faire une étude de faisabilité. Je pense que le Conseil administratif répondra aux pétitionnaires, et examinera les possibilités ou pas aux niveaux technique, financier ou autres. La position du Bureau, si vous êtes d'accord de transmettre ce dossier au Conseil administratif, je vous prie de vous manifester. Vous êtes donc d'accord de transmettre cette pétition au Conseil administratif.

La deuxième lettre émane M. Daniel Renand, ancien chef d'incendie et de secours, il s'adresse également au Conseil administratif, de prendre une décision au niveau communal pour une commune sans fumée.

M. RICHERT : Cette lettre est signée par M. Daniel Renand, ancien chef de poste du service d'incendie et de secours, dont voici lecture :

« Concerne: Pour une commune sans fumée

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

A l'heure où bientôt toute l'Europe va devenir non fumeur dans tous les lieux publics, je me permets de vous soumettre cette proposition pour la santé des citoyens de notre belle commune.

Car, en effet, plusieurs cantons suisses ont déjà décidé d'appliquer ces mesures d'interdictions de fumer dans tous les locaux et lieux publics de leur canton ou de leur commune.

Etant membre, avec mon épouse, du tennis club des Fraisiers, où d'ailleurs ce problème a déjà été évoqué à plusieurs reprises, concernant un club house sans fumée, mais personne n'ose prendre de décision au niveau de notre comité. Ceci pour éviter des problèmes avec nos gérants qui, évidemment protègent leurs quelques clients fumeurs. Et le grand motif est simple, il n'y a aucune loi ou arrêté municipal qui interdit de fumer dans nos locaux qui sont ouverts au public au niveau du club house.

Aussi pour le bien de tous les citoyens de notre commune, je vous signale que la ville de Genève, la commune de Bernex, l'aéroport, le centre de Ballexert, les hôpitaux, et beaucoup d'autres endroits, dont les tennis clubs de Carouge et d'Onex ont déjà interdit de fumer dans tous leurs locaux et centres sportifs. Je vous demande donc, par ces lignes, de suivre ces exemples par un arrêté municipal avant que l'on doive attendre une loi cantonale ou fédérale, qui de toute façon va devenir inéluctable.

Dans l'espoir que vous suivrez les exemples cités ci-dessus, ceci pour le bien et la santé de vos concitoyens, je vous présente, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, mes très respectueuses salutations.

M. PEREZ IRIARTE : Le Bureau propose de demander au Conseil administratif de bien vouloir examiner les possibilités juridiques et de nous tenir au courant par rapport au résultat de cette enquête.

M. BAERTSCHI : En effet, nous avons examiné la situation et nous en sommes arrivés à quelques constatations. D'abord, il faudrait que la Mairie soit non fumeurs pour qu'on puisse demander aux autres associations d'être non fumeurs, ce qui n'est évidemment pas le cas actuellement. En deuxième partie, et bien, une association elle a à

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

disposition des locaux, c'est à elle de gérer ses problèmes, évidemment, cela leur ferait plaisir que la Mairie dise aux gens : dorénavant, c'est non fumeurs chez vous. Mais nous n'avons pas cette possibilité, et la meilleure manière pour que des décisions soient acceptées, c'est qu'elles soient prises à l'interne de leur comité. Donc, c'est ce que nous avons écrit à ce Monsieur.

M. PEREZ IRIARTE : Il s'agit d'une information que j'ai l'honneur de vous transmettre en étant quelques instants le porte-parole. Mme Micheline Calmy-Rey qui adresse un message au Conseil municipal de Lancy, dont voici lecture :

*« Chères élues, Chers élus de Lancy,
Comme vous, je suis citoyenne de Lancy et, comme vous, je m'y sens à la maison.
Lorsque, de Berne ou des antipodes, j'y reviens, c'est encore et toujours avec le sentiment de rentrer chez moi. Lancy c'est bel et bien mon port d'attache. C'est même plus que cela : c'est ici qu'a germé ma carrière politique. C'est avec ses habitantes et ses habitants, ses élues et ses élus, que j'ai appris à me battre pour mes idées et pour mes rêves.
Sachez que je vous en suis très reconnaissante et que j'apprécie à sa juste valeur l'engagement des Conseillères municipales et des Conseillers municipaux au service de notre Ville. Vous apportez une contribution essentielle à ce que nous tous apprécions à Lancy : qualité de vie, solidarité, chaleur humaine.
En 2007, j'aurai le grand honneur d'être présidente de la Confédération. Dans cette fonction, je souhaite véritablement représenter toutes les citoyennes et tous les citoyens suisses. Celles et ceux de Lancy occuperont toujours une place à part dans mon cœur.
C'est dans cet esprit que je me permets de vous adresser ce petit message, à vous en particulier.
Ainsi, je vous souhaite un Joyeux Noël et une heureuse nouvelle année. Que 2007 soit pour vous source de paix, de bonheur et de prospérité !
Micheline Calmy-Rey.*

M. PEREZ IRIARTE : J'ai reçu ce message ce matin de notre Présidente de la Confédération fraîchement élue.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : Vous avez reçu sur vos places une feuille A4 recto-verso qui est une synthèse de l'avancement des 6 ateliers du futur qui ont été votés par votre Conseil, dans le cadre de l'Agenda 21. Un certain nombre de réponses vous sont données, toutes questions sont évidemment encore ouvertes parce qu'elles n'ont pas été résolues, donc j'espère que cette information vous donnera une idée de l'avancement des travaux. Charge à vous, bien entendu dans les commissions ad hoc, donc je dirai dans les commissions différentes qui se chargent de regarder si des choses peuvent être accélérées ou modifiées, en fonction des événements qui se passent et qui évidemment modifient toujours notre manière de voir les choses.

Avec une modestie bien entendu qui ne se compare pas aux vœux de Mme Micheline Calmy-Rey, le Conseil administratif vous souhaite une bonne année et requinquante, ce sont les vacances, qui nous feront à tous du bien.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

M. CHOBAZ : J'ai une communication. Il s'agit d'une intervention en commission concernant les travaux du tram. Nous avons, comme je l'avais promis, écrit au groupement des mandataires. J'ai reçu en retour une réponse que je me permets de vous communiquer :

« Pour faire suite à votre lettre du 1^{er} décembre 2006, concernant la main-courante des escaliers de l'immeuble Malet, nous pouvons vous apporter les précisions suivantes.

Le retard apporté à cette finition provient malheureusement d'un malentendu entre les deux surveillants de travaux du groupement Traly.

En effet, l'ancienne barrière existante qui a été déposée lors des travaux devait être remontée sur le nouvel aménagement.

Lors de son intervention, l'entreprise de serrurerie a constaté que l'adaptation de l'ancienne main-courante allait conduire à des coûts prohibitifs et qu'il serait plus rationnel d'en poser une nouvelle.

Chacun des deux surveillants a pensé, à tort, que son collègue avait fait le nécessaire auprès du serrurier et de ce fait, elle n'a pas été commandée.

Lorsque j'ai été informé de cette situation, j'ai demandé que l'on commande immédiatement cette main-courante. Compte tenu des délais nécessaires au zingage des éléments métalliques, elle sera posée au début du mois de janvier.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce contretemps et vous assurons que nous ferons le nécessaire pour terminer ces travaux de finition dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, etc. »

M. LANCE : Trois petites communications. Pour celles et ceux qui restent à Lancy entre Noël et Nouvel An et, pour bien commencer l'année, je vous invite à assister au concert Jazzy organisé par le groupe culturel qui aura lieu à la salle de la Plage à Marignac le 1^{er} janvier 2007 à 17 heures. Les places étant limités, les réservations sont fortement recommandées.

Autre information pour les membres de la Commission de la sécurité, je vous prie d'agencer le traditionnel vermouth des pompiers qui aura lieu le vendredi 12 janvier à 18.30 heures, sauf erreur, à la salle communale du Petit-Lancy.

Enfin, dès le début janvier 2007, la modernisation du téléréseau communal sera effective sur tout le secteur du quartier de la Chapelle. Les autres quartiers suivront au gré de l'avancement des travaux.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006**6. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 6 novembre 2006**
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**a) Après le vote populaire du 22 octobre, quel avenir culturel voulons-nous donner aux quartiers de Lancy-Sud et de la Chapelle-les-Sciers**

=====
M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance indiqua qu'après le vote clairement négatif du 22 octobre, le Conseil administratif n'avait pas l'intention de revenir avec d'autres propositions. Il reste un problème : la bibliothèque multimédia prévue en collaboration avec la commune de Plan-les-Ouates qui reste un objectif important. La Commune a l'obligation de faire face à une demande de locaux publics, en particulier culturels, car dans le secteur de Lancy-Sud, il n'y en a pratiquement aucun, à part la Maison de la Culture de Plan-les-Ouates qui sera construite à deux pas des Palettes. Il faudra donc engager une réflexion à long terme sur ces infrastructures.

La parole est donnée à Mme Andrey, responsable de la bibliothèque communale. Elle estime qu'une bibliothèque multimédia serait un outil indispensable. La bibliothèque actuelle enregistre une nette augmentation depuis 10 ans. Elle ne dessert absolument pas Lancy-Sud dont elle est trop éloignée pour les petits enfants par exemple. Et il n'y a pas assez de place pour pouvoir y installer des écrans. Le multimédia crée un certain engouement auprès des jeunes, mais aussi des personnes âgées. Les bibliothèques les plus proches sont celles de Carouge et du Petit-Lancy. Avec la création des nouveaux quartiers, il y aura effectivement un besoin toujours plus marqué.

Lors de la discussion, une commissaire propose de laisser du temps à la concertation et de faire un sondage. M. Lance se montre quelque peu perplexe sur un tel sondage. Il incombe aux autorités de donner une ligne directrice même s'il faut écouter la population. Un autre commissaire estime lui aussi qu'il est encore trop tôt pour se lancer dans quoi que ce soit dans la mesure où il faut surtout éviter un projet bâtarde. Il est difficile de reprendre des éléments que l'on place comme des Lego sur la base du projet Escargot. Une commissaire indique que la Commune a de toute façon besoin d'une salle communale. Il est difficile de trouver un lieu où implanter une salle de cette taille à Lancy. Pour elle, le lieu est déjà défini : les Palettes. C'est le seul endroit possible. Elle se demande s'il ne serait pas possible de conserver le projet de centre, tel qu'il est, mais en supprimant la maison de la danse. M. Lance pense que, dans un tel cas, le coût pourrait baisser. Le problème, c'est que certaines personnes ne veulent plus aucune construction aux Palettes. Ils ne veulent plus de nuisances. D'autres au contraire souhaitent des locaux pour pouvoir se réunir, se rencontrer.

b) Suite à donner aux liens étroits tissés ces dernières années avec l'Association pour la Danse Contemporaine

=====
M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance indique que le Service culturel travaille depuis 2001 avec l'Association pour la danse contemporaine (l'ADC). Des liens étroits se sont donc forgés entre ces deux entités. L'ADC est une association bien organisée et très professionnelle. Il serait regrettable de tourner la page avec elle après le rejet du Centre socioculturel. Les liens qui subsistent sont de deux ordres : celui de la sensibilisation à la danse contemporaine dans les écoles et celui des spectacles d'été au

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

parc Bernasconi. M. Ratze ne s'est pas montré très enthousiaste de continuer le second. En revanche, la sensibilisation dans les écoles mérite d'être poursuivie.

Mme Mariéthoz rappelle qu'entre 2005 et 2006, quelques 500 élèves de Lancy ont pu profiter de la sensibilisation à la danse mise en place avec l'ADC. Les inscriptions pour le carnet « Danse contemporaine » du service « L'Art et les enfants » qui couvrent toutes les écoles genevoises ont toutes été remplies avec 600 élèves. Une formation pour les enseignants a aussi été mise en place. La priorité a été donnée aux enseignants qui travaillent sur Lancy. Entre 25 et 30 professeurs se sont inscrits. Malgré le résultat de la votation, la culture de la danse contemporaine reste très vivante à Lancy. Les responsables du DIP réunis sur le thème de la sensibilisation dans ce domaine souhaiteraient récupérer le modèle pour pouvoir l'appliquer. Mais l'ADC n'a ni le personnel ni l'argent pour le faire. A noter au plan financier que la Ville de Lancy contribuait à hauteur de Fr. 10'000.--, un même montant étant fourni par l'ADC.

M. Lance indique que le budget 2007 comprend une ligne Fr. 10'000.-- pour la sensibilisation de la danse contemporaine. Le Conseil administratif propose à la Commission de poursuivre le travail de sensibilisation, une année ou deux encore. Mme Mamie souhaite que l'ADC, qui se réjouit de ce programme, y mette aussi sa part, sinon il n'y aurait pas de suite.

Mme Mariéthoz propose de mettre l'ADC en relation avec les services culturels des communes avoisinantes, qui pourraient toutes être intéressées.

Un commissaire rappelle que les enfants étaient très satisfaits de cette sensibilisation, les parents et professeurs aussi. Elle regretterait beaucoup que les spectacles d'été à la Villa Bernasconi n'aient plus lieu.

Pour M. Lance, ce genre de manifestation a un coût important. En outre, l'ADC souhaite tourner la page et se recentrer sur la ville de Genève.

Un commissaire souhaiterait que la Commune augmente un peu sa subvention si cela est nécessaire pour pouvoir poursuivre ce programme de sensibilisation.

c) Divers
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Journées du Livre - M. Lance se plaint à relever le succès qu'ont récolté les Journées du livre à la salle communale du Petit-Lancy.

Mme Andrey confirme que les activités proposées ont remporté un grand succès du matin jusqu'au soir. La calligraphie et l'origami, cette année, ont effectivement remporté le plus de succès.

Il faut souligner en complément qu'il a fallu installer une tente à l'extérieur de la salle pour pouvoir accueillir tous les exposants.

Fondation Culture et Rencontres – M. Lance signale que les 20 ans de la Fondation Culture et Rencontres se dérouleront le 12 mai 2007 au Collège de Saussure, avec la présence probable de M. Charles Beer. Cette fondation est intercommunale et collabore avec l'Etat et le DIP.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006**7. COMMISSION DE LA CULTURE –
Séances des 6 novembre et 27 novembre 2006
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Fonds d'art visuel – Suite de la discussion sur la constitution de la
commission consultative**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance rappelle l'adoption en juin dernier, du principe et du règlement d'un fonds d'art visuel de la Ville de Lancy. Il y a au budget 2007 une somme de Fr. 84'000.--, soit Fr. 3.-- par habitant. L'objet de la discussion porte plutôt sur les membres temporaires de la Commission consultative du Fonds d'art visuel, et surtout sur la désignation d'un membre du Conseil municipal. Les deux autres membres temporaires seraient un artiste et un expert ayant une formation ou une expérience dans le domaine des arts plastiques. Il incombera au Conseil administratif de procéder à leur désignation. Cette commission devrait être mise en place le 1er janvier 2007. Pour rappel, elle comprend aussi 4 membres permanents : le Conseiller administratif délégué à la culture, deux personnes du Service Culturel et une personne du Service des Travaux et Constructions.

Mme Mamie nous indique que l'expert contacté est un architecte retraité qui a travaillé sur Lancy et un grand amateur d'art. Il est aussi membre d'un fonds de subvention aux artistes à Lausanne. Il a accepté la proposition de principe.

Mme Mariéthoz indique que plusieurs artistes ont été pris en compte. Ils sont jeunes, actifs et ont tous exposé à la Villa Bernasconi. Même s'ils n'habitent pas Lancy, ils suivent les activités se déroulant dans la Commune.

Le débat porta ensuite sur le membre désigné par le Conseil municipal. Plusieurs propositions ont été émises :

- un membre du Conseil municipal ayant un intérêt, une motivation pour la culture visuelle et l'art graphique ;
- un membre de la commission de la culture.

Il a été souligné qu'il faut que la personne suive les dossiers et visite les expositions.

L'article 14 du règlement spécifie qu'un rapport doit être rendu à la Commission.

La commission a accepté que le représentant du Conseil municipal à la Commission consultative du Fonds d'art visuel soit membre de la Commission de la culture par 6 voix et 1 abstention.

Un temps de réflexion jusqu'à la séance du 29 novembre est laissé aux groupes pour faire une proposition.

Lors de la deuxième séance, M. Lance nous précise que des personnes sont pressenties pour les postes d'expert et d'artiste de la commission. Les négociations à ce sujet vont bon train. Les personnes seront choisies dans les prochaines semaines.

La commission aborda ensuite la désignation du représentant du Conseil municipal. C'est l'intérêt pour la fonction qui doit primer dans son choix. Comme la législature

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

actuelle arrive bientôt à son terme, celui-ci devrait se représenter aux élections au prochain Conseil municipal.

Mme Orane Reuland, présidente de la commission de la culture, s'est proposée comme candidate à ce poste. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres de la commission présents.

M. Lance rappela que cette attribution sera à nouveau mise au concours au début de la nouvelle législature, en juin 2007. Pour terminer, il indique que la commission consultative sera mise en place pour janvier 2007. Elle se réunira pour la première fois en février pour se déterminer sur les objectifs à atteindre.

M. AUGSBURGER : Comme vous le savez, nous nous étions opposés au mois de juin à la formation dans la représentation de ce groupe culturel. Ce soir, nous allons nous opposer à ce vote, absolument pas contre la présentation de Madame Reuland, soyez-en bien sûre, mais simplement parce qu'on n'a pas pris en considération le fait d'avoir des représentants de partis politiques.

Nous estimons que c'est une main-mise de l'administration sur ce fonds d'art visuel et nous regrettons cet état de chose, et c'est en plus dommage, qu'il n'y ait aucune personne du groupe de la Ferme de la Chapelle qui soit représentée dans ce fonds d'art visuel, ou éventuellement du Groupe culturel. J'invite mes collègues à voter non à ce projet.

M. RICHERT : J'invite mes collègues à voter oui bien entendu, et je signale que le groupe des Verts propose et soutient la candidature de Mme Orane Reuland.

Vote de principe accepté par 21 oui – 9 non.

b) Conférence culturelle genevoise : création du groupe de concertation culturelle – Information sur la séance du 23 novembre 2006

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Lors de la séance du 6 novembre, M. Lance rappela qu'au printemps 2006, seuls l'Etat de Genève, la Ville de Genève ainsi que les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy avaient adhéré à la Conférence culturelle. La Commune de Plan-les-Ouates, par la voix de Mme Arnold, a proposé alors une réunion desdites entités afin d'instituer un groupe de concertation culturelle différent. Il s'agit d'échanger les informations au niveau des projets culturels d'importance sur le territoire genevois et d'unir les forces entre communes concernées. Il a été décidé d'envoyer un courrier aux communes qui n'avaient pas adhéré à la Conférence culturelle afin de les inviter à participer, même de façon informelle, à une séance du groupe de concertation le 23 novembre 2006.

Un premier bilan nous a été présenté à la séance du 27 novembre 2006.

Plusieurs communes se sont jointes à ce groupe. Il s'agit entre autres de Carouge, Onex, Confignon, Presinge et Versoix.

Voici une liste des sujets abordés :

- la Maison de la danse : l'idée est de repartir avec un nouveau projet plus simple.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

- Une commune suburbaine a proposé un terrain ;
- le projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie, prévu sur son site actuel, en ville de Genève ;
- les locaux d'artistes pour lesquels il y beaucoup de demandes. Ceci se révèle lancinant. Il a été décidé que les communes échangeraient des informations à ce sujet.
- Le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778). Il y aura des possibilités de collaboration avec la Ville de Genève et le canton, dans l'éventualité des manifestations qui seront alors organisées en 2012.

Le Groupe a aussi fait le point sur le chéquier culturel destiné aux personnes à petits revenus. Ce chéquier comprend des bons de Fr. 10.-- qui permettent d'obtenir des réductions pour des événements culturels. Plusieurs communes ont adhéré à ce système: Lancy propose ces chéquiers depuis le printemps.

M. Lance indiqua que le Groupe de concertation a également parlé des projets culturels régionaux qui concernent l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il est important que les communes soient présentes dans les discussions et réunions traitant de sujets régionaux.

Autant Mme Mamie que M. Lance trouvent ce Groupe de concertation utile. C'est un lieu d'échange d'information, où les services culturels des diverses communes sont représentés. La communication permettra d'améliorer la coordination des événements culturels et d'éviter une concurrence sur les infrastructures.

Pour conclure, M. Lance se montra satisfait que des communes comme Carouge et Onex fassent partie du Groupe. Il y avait une certaine méfiance des communes envers la Ville de Genève et envers la personne de M. Mugny, mais il faut dire que, pour l'instant, la Ville de Genève joue très bien le jeu en se montrant très respectueuse des communes.

8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 7 novembre 2006
Rapporteur : M. Javier ALONSO**a) Projet d'un Agorespace dans le parc Louis-Bertrand**
=====

M. ALONSO présente le sujet : Notre Président souhaite la bienvenue à M. Chobaz qui assiste à la séance, ainsi qu'à M. Guerrero du Service des parcs, promenades et maintenance.

M Chobaz rappelle qu'il s'agit de décider s'il faut véritablement un équipement public dans cette esplanade qui, rappelons-le, devait servir de lieu de manifestations et qui hélas à ce jour, hormis celles qui ont été organisées par Clair-Bois, il n'y a pas eu de manifestation publique sur cet emplacement.

L'Agorespace est destiné à la tranche d'âge de 11 à 18 ans. Il n'y est pas prévu d'éclairage et de ce fait, la régulation de l'éclairage naturel devrait fixer les heures d'utilisation.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

Origine - L'idée de l'Agorespace répond à l'initiative d'une collègue de la Commission de l'environnement qui avait suggéré de trouver une place pour les jeunes, dans ce quartier précisément, où les nuisances sonores posaient des problèmes aux voisins. Il est donc utile de voir si l'on peut développer un tel projet.

Discussion - Diverses questions sont abordées par les commissaires notamment en ce qui concerne la proximité de Clair-Bois, l'avis des voisins, le développement d'une politique au niveau communale pour ce genre d'installation.

D'autre part M. Guerrero du Service des parcs, promenades et maintenance rapporte des expériences menées sur d'autres communes où un Agorespace a déjà été installé. L'attraction de ce genre de produit n'est pas à vérifier. Il attire effectivement les jeunes et dans la région, des tournois se sont organisés entre les 5 à 6 Agorespaces du secteur. D'autre part, leur installation à proximité des lieux d'habitation ne semble pas poser de problèmes.

Finalement, compte tenu du fait que par le passé, lorsque la commune a répondu à des demandes précises de manière ciblée, les installations ont donné satisfaction aux habitants. La commission décide de traiter cette demande de manière ponctuelle, en précisant que cela n'empêche pas de réfléchir de manière plus globale.

M. Chobaz précise que dans le cas où la commission donnerait un avis favorable, la Commune contacterait le voisinage afin de présenter le projet.

La Présidente, met aux voix le principe de l'aménagement d'un Agorespace dans le parc Louis-Bertrand, sous réserve que le Conseil administratif se renseigne, auprès de Clair-Bois et des associations susceptibles d'être impliquées au niveau du Petit-Lancy. La proposition est acceptée par 5 voix pour et une abstention.

M. CHOBAZ : Je voulais préciser que les contacts ont été pris avec Clair-Bois et que le directeur de Clair-Bois, à qui nous avons présenté le projet, n'y voit aucun obstacle ; il se réjouit au contraire de cet aménagement dans ce secteur.

J'ai pris encore des contacts informels avec un travailleur social hors murs et, je reprendrai des contacts de toute façon avant de vous présenter la demande de crédit, et après que nous ayons déposé la demande d'autorisation de construire de manière à pouvoir, avant de venir avec le crédit de construction, voir une réaction, une sensibilité rapport au projet que nous souhaitons placer.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

b) Divers

=====

M. ALONSO présente le sujet : *Entrepôts Service parcs, promenades et maintenance* - M. Chobaz annonce que la Commune a signé un contrat de bail pour des locaux au chemin Gérard-de-Ternier, afin que les équipements du Service des parcs, promenades et maintenance se trouvant actuellement en plein air avec les risques de dégradation que cela comporte, puissent être entreposés convenablement.

Agenda 21 et développement durable - M. Chobaz informe qu'une demande de soutien

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

financier a été présentée à l'Etat de Genève pour la réalisation d'actions en matière de développement durable, notamment l'action « prévention parcs » où la Commune a eu des frais de formation.

Opération « Economie d'énergie » - Le Conseiller administratif indique que le travail commencé l'an passé avec l'association Terrawatt, se poursuit cette année. En effet, des opérations de sensibilisation aux économies d'énergie sont menées dans les écoles primaires.

Plan de mobilité - M. Chobaz informe que la Commune essaie de mettre en oeuvre un plan de mobilité qui passe aussi par un plan de mobilité pour les collaborateurs et les collaboratrices de l'administration. Il s'agit en effet d'une série de réflexions sur les modes de déplacement et la mise en oeuvre, dans le cadre de l'Agenda 21, d'un système de management environnemental communal. Pour ce faire, la société Mobilidée a été mandatée, afin d'établir un questionnaire dont les retours seront communiqués, en temps opportun à la Commission.

Indices énergétiques des immeubles communaux - Suite aux travaux effectués ces dernières années et afin que la Commission soit informée des performances phoniques et thermiques des immeubles, M. Chobaz propose d'inviter la régie Brun pour qu'elle présente l'évolution des indices énergétiques.

Discussion s'ensuit concernant l'Agenda 21 et la création d'une commission ad hoc, comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport rose.

Eclairages - Il est fait état d'un problème d'éclairage sur un terrain de football. Il est répondu que la défaillance a été détectée et les travaux de réparation devraient être réalisés sous peu.

En ce qui concerne la défaillance de l'éclairage au quartier des Palettes, il est répondu que le Service des parcs, promenades et maintenance est en train de remplacer l'éclairage public, zone par zone et que la zone en question sera traitée l'année prochaine.

Gestion des déchets - Mme La Présidente se réjouit de la politique de recyclage instaurée dans les écoles.

Acte de vandalisme - L'auteur a été convoqué à la Mairie et il lui a été proposé de passer une demi-journée au Service des parcs, promenades et maintenance, afin de contribuer à la prise de conscience de la gravité de son acte.

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 30 novembre 2006
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

**a) Villa Le Point Virgule – route du Grand-Lancy 96 -
Travaux de rénovation**

=====

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Chobaz ouvre la séance en précisant qu'il ne tient pas forcément à un vote de principe, mais qu'il souhaiterait s'assurer que la Commission et le Conseil municipal vont bien dans la même direction.

Le responsable des travaux fait un bref historique des différents projets, notamment celui avec les studios. Il rappelle les propos de la CMNS en ce qui concerne la possibilité de démolir et reconstruire tout ou partie de cette maison ainsi que la problématique de la zone forêt.

Un commissaire rappelle qu'il avait demandé que l'on étudie la démolition/reconstruction et que l'on reprenne contact avec le service des forêts qui peut donner des dérogations.

Pour un autre commissaire, il se demande ce qui va être construit à la place de cette maison en cas de démolition.

M. Chobaz rappelle qu'avec le même cubage à neuf, le coût du projet s'approchait du million de francs.

Après un tour de table et la prise en compte des différents avis des commissaires, M. Chobaz résume les deux propositions : à savoir raser et reconstruire ou rénover et construire un bâtiment annexe.

Il est donc proposé de modifier le vote de principe en information et de demander au Service des travaux et constructions de déposer une demande définitive d'autorisation de construire pour la rénovation du bâtiment, en parallèle à un mandat donné à quelqu'un de l'extérieur pour étudier la possibilité de démolir et d'implanter un nouveau bâtiment avec dépôt d'une demande préalable.

b) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : *Courtillets* - M. Chobaz annonce que l'Etat a enfin donné son accord concernant les Courtillets, suite à l'arrêté voté par le Conseil municipal pour l'opération avec l'Eglise nationale protestante. La signature devrait se faire d'ici la fin de l'année.

Ecole de la Caroline - Le crédit de rénovation devrait être présenté avant la fin de la législature. Les travaux devraient débiter l'été prochain avec l'extension de la salle des maîtres et la création d'un restaurant scolaire

Rénovation de l'école du Bachet - La rénovation de l'école du Bachet est terminée. Le bilan est positif, les délais ont été respectés, l'enveloppe budgétaire aussi.

Fondation du stade - Un commissaire s'étonne que la Fondation du stade ait changé de domicile et que dans le même temps la société Aton Développement annonçait une diminution de son capital-actions. Y a-t-il un effet sur la dette de la commune avec l'entreprise qui a construit le Stade ?

M. Chobaz explique qu'il n'y a aucun lien entre les éléments.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006**10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION - Séance du 20 novembre 2006
Rapporteuse : Mme Hélène GIACOBINO**

a) Politique de renouvellement des panneaux de rues
=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : La demande d'ajouter une notice sur la raison de l'appellation d'une rue émane d'un commissaire, qui souhaitait voir mettre en relation la mémoire des personnes honorées par la commune et développement durable.

Selon les explications de M. Deschenaux, cette demande doit se faire en conformité à la loi cantonale, qui fixe des règles impératives quant au matériau (fonte aluminium) à la couleur (fond bleu ultramarin) ainsi qu'aux dimensions. Des exceptions sont possibles, du ressort du Conseil d'Etat. Les panneaux ont une durée de vie de 20 ans, certains sont rafraîchis, d'autres subissent des actes de vandalisme ou sont volés. Un commissaire propose que la peinture soit biodégradable et que, lors des changements, on opte pour un tel matériau. Il existe une seule usine qui fabrique ces panneaux et les délais de livraisons sont de 3-4 mois; elle serait peut-être sensible à cette question, et il existe éventuellement une autre entreprise partenaire plus proche, mais pour le matériau, la loi impose l'aluminium.

Pour le renouvellement des panneaux assortis de textes préparés par le Service des parcs, promenades et maintenance, la proposition est de procéder progressivement, au fur et à mesure des besoins, par souci d'économie (le coût total se situe entre Fr. 35'000.-- et Fr. 45'000.--) et, étant donné qu'il n'y a pas d'urgence, une commissaire propose aussi de vendre les anciennes plaques.

b) Point de situation de la modernisation des infrastructures de Télélancy
=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Pour rappel, Télélancy est une société anonyme privée dont les actions sont détenues à 55 % par la Ville de Lancy et 45 % par Cablecom. Le Conseil d'administration, présidé par le Conseiller administratif délégué, se réunit 6 fois par an, et traite des affaires courantes de Télélancy, soit sa modernisation, et les travaux à effectuer dans la commune; une assemblée générale se réunit en juin, qui approuve les comptes et détermine le dividende. Sur cette base, le Conseil d'administration a décidé, il y a 2 ans, d'offrir aux abonnés de Télélancy, en collaboration avec TéléOnex et Télécarouge, le triple play (TV, téléphonie et internet à haut débit). MM. Lhoneux et Bagnoud, représentants de Cablecom, font le point de situation.

Télélancy ne possédait qu'un réseau en cuivre et de la fibre optique qu'elle louait à Swisscom pour acheminer les signaux de la tour TV, le site Naxoo et Télégénève jusqu'au central PTT route de Chancy; puis de là, Télélancy a fait le cheminement à travers de parcelles et d'immeubles en amplifiant le signal. La modernisation en cours consiste à casser ce réseau, à créer 30 cellules optiques visant 500 abonnés chacune. L'acheminement se fera par fibre optique, propriété de Télélancy, depuis la Tour TV jusqu'à la centrale optique, 12 avenue des Morgines. A ce stade, la centrale est terminée et la mise en place des cellules optiques devrait être achevée fin juin - début

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

juillet 2007. Un tout-ménage a été adressé aux abonnés les informant du calendrier des travaux. Un mandat de mise en conformité des installations a été confié à Cablecom; 10'000 abonnés sont concernés, les travaux s'étaleront sur 7 ans.

Un commissaire souligne qu'il n'a jamais entendu parler du prix de cet abonnement, alors que Swisscom se livre à une publicité agressive. Qu'en est t-il des locataires de Lancy souhaitant prendre un abonnement Bluewin ?

Environ 80 % des abonnements de base sont collectifs, conclus avec la régie ou le propriétaire et le prix de l'abonnement est inclus dans les charges courantes de l'immeuble, il n'y a donc pas d'influence sur le loyer. Si un locataire d'un immeuble de la Ville de Lancy souhaite passer chez Swisscom, la distribution de l'immeuble n'en sera pas pour autant modifiée, il n'y aura donc pas une réduction de loyer correspondante. Il est rappelé que le télé-réseau est mis à disposition dans tous les immeubles propriétés de la ville de Lancy; l'idéal serait que les locataires soient libres de leur choix; dans ce sens l'abonnement devrait être comptabilisé séparément .

Les tarifs chez Swisscom sont de l'ordre de Fr. 63.50 pour l'accès TV, auxquels il faut ajouter Fr. 10.-- pour un 2ème décodeur. Les films à la demande seront disponibles sur le télé-réseau courant 2007, les prix seront concurrentiels, et ce type de service fera l'objet d'une facturation séparée. Il y aura des offres promotionnelles pour le triple play et un choix de variantes internet selon la vitesse choisie.

Les prestations téléphonie et internet sont offertes individuellement. Télélancy donne un droit de passage à Cablecom pour ces 2 prestations; Cablecom reverse à Télélancy un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé sur ces prestations.

Swisscom, utilise la même technologie que Télélancy et a d'ailleurs demandé à la commune de placer, dans des endroits stratégiques, des armoires techniques imposantes. Leur réseau optique est plus dense que celui de Télélancy, et ils le renforcent encore, mais il n'est pas optimal. Il semblerait que Bluewin TV n'est pas au top et que des problèmes techniques sont encore à résoudre.

Pour sa part, Cablecom utilise des coffrets placés dans les immeubles (les 30 cellules optiques) et ce type d'installation ne provoque pas de rayonnement nocif.

En conclusion, une information sera fournie aux locataires des immeubles communaux concernant la prise en charge des abonnements, précisant aussi que Télélancy investit Fr. 11 millions pour moderniser son réseau.

D'autre part, la problématique des locataires souhaitant résilier leur abonnement pour un autre fournisseur sera soumise à un juriste, et un tout ménage d'information sera lancé début 2007.

c) Projet de télévision locale – aspects techniques et financiers

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Suite à la visite de la commission à la TV Onex, la Présidente saisit l'occasion de la présence de MM. Bagnoud et Lhoneux pour en aborder les aspects techniques et financiers, les aspects plus politiques d'une TV locale seront

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

abordés ultérieurement. Les commissaires sont en possession des documents utiles relatifs à TV Onex (règlements, contrats).

M. Bagnoud rappelle qu'au départ, en 2002, l'idée était d'avoir une TV locale comme outil de communication avec les citoyens, sachant qu'une concession était nécessaire de l'OFC ; celle-ci a été accordée, uniquement pour le territoire d'Onex. Il a ensuite été nécessaire de mettre en place les structures (personnel, locaux, matériel) ; avec un budget initial de Fr. 150'000.--. A l'heure actuelle, Canal Onex produit 7 minutes d'émission par jour. Les frais de fonctionnement s'élèvent à Fr. 250'000.--/an et les investissements à Fr. 30'000.--, financés en partie par la commune et par Téléonex.

Il s'agit d'une organisation complexe et coûteuse, propriété de la commune; un organe de médiation veille à prévenir d'éventuelles dérives quant à son contenu.

Il semble que les téléspectateurs sont satisfaits, cela tient aussi au fait de l'équipe qui anime cette TV. Techniquement, il serait possible de placer un studio à proximité d'une des 30 cellules optiques qui vont être installées sur Lancy pour remonter jusqu'à la centrale (Hub) des Morgines, puis de là, chaque abonné recevrait le signal de Télélancy. Canal Onex ne peut pas diffuser son signal sur Lancy, question de concession. La rénovation dans les immeubles prendra bien 7 ans.

d) Divers

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Prochaine commission: suite sur le sujet avec l'audition de M. Longet.

La proposition de placer des bornes électriques pour vélos et scooters dans les immeubles de la Ville sera examinée par la Commission de l'environnement.

Dès 2007, les enveloppes de vote ne seront plus gratuites, la Poste acheminera les enveloppes non affranchies, mais elle les refacturera à la commune.

Les supports d'affichage du parc Louis-Bertrand sont destinés uniquement à la promotion culturelle.

Deux colonnes Mauris, destinées à l'affichage libre, sont prévues en 2007, en plus des anciens panneaux. Deux nouveaux City plans (plan de commune + agenda culturel) seront changés prochainement.

11. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 23 novembre 2006
Rapporteur : M. Karel STUDER

a) Présentation du club Lancy-Basket

=====

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

M. STUDER présente le sujet : La commission a le plaisir d'accueillir M. Bechet, Président, M. Magistris et Mlle Leprat qui nous remercient de les recevoir et nous expliquent le fonctionnement du club.

Les buts sont le développement, la promotion à tous les niveaux, la représentation et bien sûr la participation à des compétitions par catégories.

Le comité est composé de 8 membres et, en 3 ans, l'effectif est passé de 150 à 250 licenciés, les entraînements représentent 220'000 heures et 250 matchs officiels ont été disputés cette année. Les équipes s'entraînent sur 7 sites différents entre le Petit-Lancy, les Palettes et au centre du vélodrome à Plan-les-Ouates, avec les problèmes de logistique qui y sont liés.

Le club compte 55 % de filles et 45 % de garçons répartis dans les équipes suivantes :

Pour les filles : une équipe en LNB, en partenariat avec Meyrin, une équipe en 1^{ère} ligue nationale, une équipe en 2^{ème} ligue cantonale (juniors, cadettes et benjamines et 2 équipes minimes. Pour les garçons : des benjamins et 2 équipes minimes. Et du baby-basket pour les enfants de 4 à 6 ans.

La participation des ces équipes aux diverses manifestations nationales et internationales est présentée à la commission et l'aspect sponsoring et communication est abordé en détail, en particulier le type et la fidélité de certains sponsors locaux, ainsi que le merchandising.

Sur le plan administratif, l'organisation du club est présentée, en particulier la comptabilité et la gestion des membres.

Les objectifs immédiats du club sont la poursuite de la fidélisation des sponsors, le développement de la communication avec les parents, l'organisation des championnats suisses jeunesse avec Bernex et Meyrin, organiser en début de saison l'opération « Rehausse tes baskets » et poursuivre la prévention du tabagisme et du dopage.

Les besoins du club consistent bien évidemment dans la continuation du versement de la subvention communale qui est passée de Fr. 14.000.-- en 2000 à Fr. 50.000.-- en 2006, de la mise à disposition des salles et le Président du club souhaiterait que les autorités soient plus souvent présentes autour d'un terrain...

Les points sensibles, soit le transport des joueurs, la sécurité aux abords et à l'intérieur des salles, ainsi que l'occupation de certaines de ces salles par le football 3 ou 4 week-ends par an sont évoqués.

M. Magistris présente l'historique du Lancy-Meyrin et les raisons de ce partenariat pour fonder une équipe phare, l'objectif étant de remonter en LNA et si possible d'y rester. Le fonctionnement et le budget des 2 clubs restent indépendants et un comité spécifique incluant également des membres extérieurs permet d'avoir une vision plus neutre des problèmes à résoudre.

Le club veut renforcer la base des petits, car pour l'instant il n'arrive pas à répondre à la demande. Le souhait est de rééquilibrer le recrutement, une majorité des demandes venant de garçons, alors que le club se bat pour garder un savoir-faire féminin.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

Mlle Leprat présente le budget de fonctionnement du club évalué à près de Fr. 130.000.-- et les divers postes sont passés en revue. M. Bechet indique que sur ce budget Fr. 20.000.-- sont destinés à l'équipe de LNB, seul club en Suisse à ce prix-là. Quant à un budget LNA, il dépasse les Fr. 150.000.--. Pour répondre à un commissaire, il indique que seuls les salaires importants sont soumis au contrôle AVS.

Un commissaire demande si, dans la mesure où le club ne cesse de grandir, une structure va être créée à Plan-les-Ouates. M. Magistris répond qu'une section Plan-les-Ouates est en train de se mettre en place et que l'explosion des demandes a obligé les dirigeants à refuser une cinquantaine de garçons cette année, faute de moyens. Un commissaire demande pourquoi ces enfants n'ont pas pu intégrer les équipes et, M. Magistris lui répond qu'en dehors du manque de salles dans les tranches horaires habituelles, les entraîneurs ne sont pas toujours disponibles, les petits ne peuvent pas jouer trop tard dans la journée. Il précise toutefois que ces enfants n'ont pas été refusés, mais mis en liste d'attente.

Sur demande de la Présidente de la commission, M. Magistris revient sur le problème des transports et détaille ses divers aspects. Le fait que les équipes se déplaçant représente plus de 9 personnes limite le choix des véhicules. A la demande d'un commissaire au sujet de la participation éventuelle des joueurs aux frais de transport, M. Leprat répond que tout est pris en charge par le club, même si on compte parfois sur les parents pour les déplacements.

Un commissaire remercie les dirigeants pour leur dynamisme et motivation car, en tant que parent les heures consacrées sont appréciées à leur juste valeur. M. Magistris indique que le club tient à développer un esprit de convivialité et que la buvette d'après-match permet au joueurs et parents, ainsi que leurs amis, cette convivialité. D'autre part, au niveau national il souhaite être le club phare pour attirer des joueurs.

La Présidente se demande si la construction de l'école du Rolliet ne va pas contribuer à résoudre partiellement les problèmes d'horaire. Un commissaire intervient en spécifiant que l'attribution de ces salles se fait au niveau cantonal et demande si des créneaux horaires ne peuvent pas être trouvés à Onex, des joueurs de cette commune étant membres du club. M. Magistris lui répond qu'il a reçu une réponse favorable d'Onex.

Un commissaire demande si des investigations ont été menées en France voisine et M. Magistris répond que les infrastructures ne sont pas de même qualité.

La Présidente remercie les invités pour leur présentation et invite les commissaires à visiter le site internet très vivant et actualisé : www.lancybasket.ch

Un commissaire pense qu'il serait intéressant de connaître le nombre de Lancéens faisant partie des 50 enfants n'ayant pu intégrer une école de basket à Lancy. Il est évident que le développement de ce club est important et il serait utile de savoir si d'autres clubs connaissent le même problème.

Un commissaire souligne qu'un club à Plan-les-Ouates représenterait également une alternative aux problèmes de transport et se demande s'il ne faudra pas, à un moment donné, accepter prioritairement des enfants de la commune.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006**b) Divers**

=====

M. STUDER présente le sujet : La Présidente revient sur article paru dans le dernier bulletin onésien au sujet du manège et indique que tous les partis ont accepté le principe d'un droit de superficie, à l'exception des Socialistes qui se sont abstenus. Une phrase a toutefois fait réagir certaines personnes, à savoir que "La ville de Lancy a déjà accepté de soutenir financièrement le manège".

Il convient de préciser qu'à ce jour une ligne budgétaire est prévue, mais que rien n'est encore signé.

12. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 27 novembre 2006**Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Présentation d'un projet de salle de musique dans le parc Bernasconi**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission a reçu M. Tschumi, architecte à Lancy qui est venu nous présenter son projet de salle de musique dans le parc Bernasconi.

M. Lance expliqua en introduction que ce sujet s'inscrit dans le cadre de la réflexion sur la réaffectation de la Villa Roederer et de la serre de la Villa Bernasconi. La villa Roderer est la grange située à la gauche de l'entrée du Parc Benasconi en venant depuis la route du Grand-Lancy. Il est envisagé de démolir la serre.

M. Tschumi est venu voir M. Lance au printemps pour lui présenter son projet qui fait suite aux demandes récurrentes du Groupe culturel de M. Bovey d'avoir une salle pour pouvoir y organiser des concerts de musique. M. Lance considère l'idée de M. Tschumi intéressante, mais il n'y a à ce jour aucune décision prise.

M. Tschumi nous présenta son projet. Il s'agit d'une salle de concert souterraine de 170-180 places environ. Aucune altération du site actuel de la Villa Bernasconi avec la réalisation de ce projet n'aura lieu, excepté un ascenseur sur l'esplanade pour les personnes en chaise roulante. Cette implantation en sous-sol permet de préserver la serre. L'accès à la salle de concert se ferait par la route du Grand-Lancy, à côté du lavoir qui ne serait pas touché.

Du côté du verger situé sur le flanc de la colline donnant sur l'Aire, il y aurait une terrasse en forme de petit amphithéâtre. Elle serait fermée par une grande baie vitrée en place d'une partie du mur actuel. Ce serait le dernier élément visible de l'extérieur

La salle de concert, de salle 597 m2 environ, serait sur deux étages avec une galerie pourvue de deux rangées de sièges. La configuration envisagée permettrait que des spectacles intimistes se tiennent dans cette salle. Il pourrait y avoir peu ou beaucoup de monde, mais on aura toujours l'impression d'une salle bien occupée.

Le podium qui avance dans la salle, aurait une profondeur de 5,5 mètres. Un ensemble

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

de 25 musiciens pourrait y donner des concerts.

Un foyer, de même qu'un vestiaire et un lieu pour ranger les instruments, une petite cuisine, des WC pour les artistes et pour le public y seraient prévus.

Un commissaire demande quels types d'événements le plateau de la salle pourra accueillir et quels types d'orchestres pourront s'y produire. M. Tschumi pense essentiellement à tous les événements produits par le Service culturel, hormis la danse et des spectacles avec d'importants décors.

M. Lance ajoute que cette salle est toujours beaucoup plus grande que l'église de l'Eglise catholique-chrétienne ou la salle de la Plage, actuellement utilisées pour les concerts communaux.

Une commissaire s'inquiète de l'impact de l'ascenseur sur l'esplanade de la villa. M. Tschumi lui répondit que cet élément ressemblerait à une petite guérite qu'un artiste pourrait peindre. Il pourrait être éventuellement déplacé.

M. Lance rappelle que cette présentation ne fixe encore rien de concret, mais elle permet de réfléchir à l'avenir de la Maison Roederer. L'idée est d'animer le périmètre de la Villa Bernasconi de manière plus soutenue, en en faisant un lieu concentrant plus d'événements culturels. M. Tschumi pense qu'il est exclu de la transformer pour en faire une salle de concert, il n'y aurait pas suffisamment de place. On peut envisager autre chose, comme des locaux administratifs pour le Service culturel, un bistrot ou une librairie, comme cela se fait maintenant dans les musées.

Une commissaire demande à M. Tschumi son évaluation du coût de ce projet. Il répond il faut compter Fr. 5 millions, à 20 % près en fonction du nombre de m³ (5'600 m³). C'est une estimation crue, avant étude.

La commission remercie M. Tschumi pour la présentation de ce projet de salle de concert que certains commissaires ont trouvé intéressant.

Aux commissaires de réfléchir sur l'aménagement de ce lieu dans les prochains mois.

b) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : - *Exposition à la Villa Bernasconi* - Mme Mariéthoz évoqua l'exposition actuelle à la villa Bernasconi d'un illustrateur de livres pour enfants: M. Claude PONTI. De nombreuses classes se sont déjà inscrites pour les visites. Il y a déjà eu 600 personnes rien que la première semaine. La couverture de l'événement par la presse a été telle que l'exposition marche très bien. Le sujet consacré à l'exposition par le téléjournal a été enregistré et archivé. Mme Mariéthoz ajoute que le lieu a plu à cet artiste.

Un commissaire qui a visité l'exposition dit qu'il n'avait encore jamais vu autant de visiteurs. La salle de lecture était pleine. La possibilité donnée aux enfants de dessiner sur un mur est très attrayante. Pour un autre elle est ludique, il y a des visiteurs de tous les âges et il est particulièrement frappant de voir des familles entières communiquer et échanger ensemble autour d'une œuvre.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

Mme Mariéthoz mentionne qu'il y a aussi eu un échange intergénérationnel au moment de l'élaboration de l'exposition. Une classe est allée à la Fondation Butini pour faire de la lecture aux personnes âgées. Les résidents ont en échange aidé à réaliser les pompons utilisés dans l'exposition.

Festival hip hop - Mme Mamie mentionna le festival hip hop qui a eu lieu le samedi 25 novembre 2006 à Onex et dont c'est la 9ème édition. Lancy y collabore avec 6 autres communes avec aussi la Ville de Genève.

Les concerts débutèrent plus tôt que les autres années, à partir de 15 h. Le public est désormais un peu plus âgé. Les ateliers organisés dans le cadre du festival ont eu beaucoup de succès. Ceux-ci ont commencé le matin à 9 h. dans divers lieux comme la Maison de la culture à Onex.

En principe, la 10ème édition devrait avoir lieu l'année prochaine à Lancy. Le problème est qu'il est difficile de réserver la salle du Petit-Lancy à cette période et la salle du Grand-Lancy est trop exiguë. Il se peut donc que la manifestation se passe quand même à Carouge qui possède une salle beaucoup plus grande.

La Présidente demanda si le public a été suffisamment nombreux, avec des concerts qui commencent déjà l'après-midi. Mme Mamie répondit par l'affirmative.

Autres divers - Mme Mamie informe que le vernissage de l'exposition collective de fin d'année à la Ferme de la Chapelle a eu lieu le mercredi 30 novembre 2006.

**13. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION – Séance du 20 novembre 2006
Rapporteuse : Mme Hélène GIACOBINO****Agenda 21 – Atelier du futur « Environnement » - point de la situation**
=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Les Ateliers du futurs ont bien commencé, les réunions ont lieu une fois par mois, sont bien fréquentées par des personnes motivées. Les propositions des 3 ateliers concernant le plan directeur communal seront étudiées par la Commission de l'aménagement du territoire et par le Conseil administratif. Les propositions retenues devront être avalisées par le Conseil municipal.

La rubrique Agenda 21 est mise à jour sur le site, afin qu'elle soit interactive et constitue une sorte de forum; chacun est invité à la consulter et adresser d'éventuelles remarques à Mme Grasset, qui assure le suivi d'Agenda 21, et dont l'engagement correspond à une demande de la commission.

Les points de l'atelier « Information » (élan 21 grand public et élan 21 spécial entreprises) seront repris par Mme Grasset, qui va aussi s'occuper du lien avec les associations, maisons de quartiers et clubs sportifs.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006**14. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 5 décembre 2006**
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**a) Présentation par Mme Anne-Catherine Grasset, déléguée à l'Agenda 21 -
Suivi de l'Agenda 21 local et des Ateliers du Futur liés à la révision du
plan directeur communal**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Mme Grasset expose sa méthode de travail. Elle a pris tout d'abord connaissance du travail des Ateliers du Futur et de la fameuse liste des priorités.

Elle a préparé la séance publique de septembre 2006 et a proposé au Conseil administratif un programme environnemental avec deux axes prioritaires : la mobilité et l'énergie.

En ayant pour objectif de présenter la candidature de la commune l'année prochaine pour l'obtention du label « Cité de l'Energie » un logiciel a permis d'établir une comptabilité énergétique des bâtiments de la Commune.

M. Chobaz précise que le label « Cité de l'énergie », obtenu par certaines communes genevoises et romandes, est attribué sur la base du recensement de la consommation énergétique des bâtiments communaux administratifs. Les surfaces de référence énergétique de 34 bâtiments ont été ainsi calculées.

En matière de mobilité, le Conseil administratif a mandaté la société Mobilidée, afin de réaliser une première enquête avec les collaborateurs de la Commune; l'objectif étant de promouvoir et favoriser les déplacements des collaborateurs peu coûteux en énergie et respectueux de l'environnement. La démarche n'est pas nouvelle; elle ne doit pas être contraignante, mais participative.

Mme Grasset passe ensuite au volet « Ateliers du Futur ». Trois thèmes du groupe de pilotage ont été retenus :

- aménagement dans les quartiers,
- plantage,
- mobilité douce

Le premier groupe a réuni une très faible représentativité des habitants d'immeubles. Les associations de parents d'élèves, les aînés et les maisons de quartier ont pourtant été contactés. Une synthèse a été faite de leurs remarques.

Pour le groupe plantage, plus spécifique, peu de participants au départ. Un projet est néanmoins en cours avec l'Association des habitants de l'Etoile.

M. Chobaz précise, à l'intention de la Présidente, que l'Agenda 21 se situe dans le cadre de la révision du plan directeur qui fixe les lignes directrices du développement de la Commune, pour les 10 années à venir. Il s'agit en fait, plus d'une actualisation que d'une révision, d'une amélioration de la vie quotidienne des habitants grâce à divers aménagements des quartiers.

A souligner également, le succès de la journée des entreprises.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

Mme Grasset participe également aux séances du groupe de coordinateurs romands de l'Agenda 21, afin de forger une identité et des projets communs qui pourront être soutenus financièrement par des Fondations ou la Loterie romande.

Un premier projet concret pourrait être l'élaboration d'un guide « développement durable » pour tout ce qui concerne l'organisation des manifestations par les diverses Associations communales. Des économies seraient ainsi également réalisées.

M. Chobaz insiste également sur la sensibilisation des chefs de service et des cadres à la démarche « Agenda 21 », afin qu'ils apportent leur appui à cette démarche. Il rappelle également l'importance des contacts avec les communes voisines, telles que Plan-les-Ouates et Onex.

Quelques remarques et précisions sont encore apportées :

Un commissaire se félicite du travail accompli et de la création d'un poste de délégué à l'Agenda 21. Il est important pour lui que toutes ces informations soit communiquées à l'ensemble du Conseil municipal dans un lieu précis, par le biais soit :

- d'une commission consultative mixte avec des représentants de la société civile et politique
- ou d'une commission ad hoc qui puisse être le relais de toutes ces informations
- ou encore de rattacher cette activité à une commission économique et sociale et non pas à celle de l'environnement.

Il y a souvent confusion entre l'environnement et le développement durable.

M. Chobaz rappelle également que l'engagement de Mme Grasset, pour un poste à 50 % est le résultat d'une proposition faite il y a 5 ans.

Le label « Cité de l'Energie » est une démarche dynamique. L'arrivée du tram à Lancy est un potentiel de réserve pour un changement d'habitude en matière de transport.

Pour répondre à un commissaire, concernant le logiciel : cet outil a été élaboré pour les communes par la « Cité de l'énergie », il est particulièrement simple d'utilisation et régulièrement mis à jour.

Différents paramètres sont pris en compte pour le calcul de l'indice énergétique des bâtiments : tels que la surface chauffée, les différents types de chauffage et d'affectations des bâtiments, le choix des matériaux de construction, les catégories de bâtiments et leur âge, le tout pouvant être comparés d'une année à l'autre.

Cet outil permet de définir également :

- la politique d'assainissement des bâtiments
- les recherches d'économies
- et l'impact des mesures d'économie déjà prises.

Il est précisé que le label est décerné par des comités d'experts indépendants, agréés. Dans la mesure où cette activité constitue leur gagne-pain, un commissaire craint néanmoins qu'il y ait toujours quelques améliorations à exiger de la Commune.

M. Chobaz rappelle que ces experts suivent la ligne du programme « Energie 2000 », destiné à sensibiliser les collectivités publiques aux problèmes énergétiques, et c'est

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

une mission que se donne également la Commune. Le but final n'étant pas l'obtention d'un prix mais que le travail se fasse et que des économies soient réalisées.

Un commissaire rappelle que, lors de la journée des entreprises, les comportements changent petit à petit par la force des choses; pour preuve : Procter & Gamble, qui emploie 1200 personnes, voire plus, a financé l'abonnement TPG pour ses employés afin de diminuer les demandes de place de parking.

La Présidente signale un autre outil utile : il s'agit du site Internet et de la rubrique « Infos du mois ». Mme Grasset confirme qu'une rubrique « archives des infos du mois » est prévue ainsi qu'une publication, à un plus large public, des mêmes informations dans « Le Lancéen », ceci pour répondre aux conclusions des ateliers du Futur.

Un commissaire regrette que si, à Lancy, l'environnement est bien géré par le Service des parcs, promenades et maintenance et la Commission de l'environnement, en revanche, le développement durable n'a pas son écho dans l'aspect social, économique et environnemental de la Commune.

Pour la Présidente, les interventions de Mme Grasset auprès des différentes Commissions de la Commune montrent cette volonté de transversalité. Sa participation à la Commission de l'administration, à la journée des entreprises et sa présence ce jour devant la Commission de l'environnement en sont la preuve. Peut-être aurons-nous le plaisir de recevoir Mme Grasset à la Commission des affaires sociales ?

b) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Gestion des déchets - M. Chobaz rappelle que la volonté de supprimer la tolérance aux entreprises avait été évoquée dans le cadre de la gestion des déchets. Actuellement, la Ville de Lancy accepte de prendre, à bien plaisir et à sa charge, un container de 800 litres par semaine pour récolter les ordures ménagères de toutes les entreprises de Lancy. A partir du 1^{er} janvier 2007, cette tolérance sera supprimée. Une circulaire, a été envoyée aux entreprises fin novembre, afin de les avertir en ce sens. En effet, suite à des contrôles, un certain nombre de containers contenaient peu d'ordures ménagères, mais beaucoup de papier, de PET et de verre. La Commune propose donc aux entreprises de leur fournir gratuitement un container de 800 litres pour le papier et le carton, s'ils le désirent. S'agissant du PET et du verre, ils sont à déposer dans les points de récupération prévus à cet effet. Le courrier rappelle également le règlement communal sur la gestion des déchets. Il s'agit donc plus d'une incitation à trier que d'une volonté de sanctionner les entreprises.

Informations pratiques en matière d'environnement - Plusieurs ouvrages sont à disposition de tout un chacun, du « Petit Livre Vert » de Nicolas Hulot au site Internet de la commune, dont nous avons parlé précédemment, au grand nombre d'ouvrages pour enfants sur l'apprentissage du respect de l'eau. Le sujet mériterait peut-être un rayon à la bibliothèque communale.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

Plantation d'arbres à l'école - Suite à la demande d'un commissaire, M. Chobaz annonce que 6 érables ont été plantés dans le préau de l'Ecole du Petit-Lancy. Travaux terminés le 7 décembre.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. RICHERT : J'ouvre le feu d'artifice des propositions individuelles pour d'abord rappeler à tous les membres de la Commission de l'environnement, que je leur ai distribué sur leurs places, juste avant la séance, un magazine de l'Université de Genève, qui traite dans ce numéro des changements climatiques. C'est un dossier très fouillé, très intéressant, et je dois cet exemplaire à Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden, qui n'est malheureusement pas là ce soir.

Ma deuxième intervention aurait lieu d'être en fait pour la Commission de l'aménagement du territoire, mais vous comprendrez pourquoi je dois la faire en plénière, parce que le délai de réaction est assez court.

J'ai lu dans la Feuille des avis officielle du 11 décembre dernier qu'une demande définitive de requête en autorisation de construire avait été déposée, concernant deux parcelles formant un grand quadrilatère à l'angle du chemin Paul-Maerky et de l'avenue du Curé-Baud.

Il s'agira là de construire sur ces terrains appartenant à Mme Vodoz, deux immeubles barres de 4 étages sur rez en front de rue, + trois autres blocs plus modestes à l'arrière, avec un grand parking souterrain pour le tout.

La requête, qui porte le numéro 100962, ne concerne qu'une première étape de l'ensemble, soit les deux barres et le garage dans son entier.

Chaque bâtiment possède un étage de plus que ce qui était prévu dans le projet initial du plan directeur de quartier des Semailles, toujours en veilleuse, alors que l'impact au sol par contre y correspond.

Notre Exécutif, tout en acceptant le plan localisé de quartier antérieur à la requête, avait formulé une observation quant à la localisation de la desserte du parking située juste en face de la sortie du chemin des Mésanges et également juste en face d'un autre grand parking souterrain privé. Considérant peut-être l'avenue comme une voie de circulation peu fréquentée, c'est évidemment exactement le contraire, le service ad hoc de l'Etat a, sans surprise de ma part, écarté cette observation.

Ce mardi, je suis allé consulter les plans définitifs à la Police des constructions et j'ai remarqué qu'on prévoit 7 places de parking visiteurs le long de l'avenue, ce qui m'avait échappé, cela je dois le confesser, lors de l'examen du plan localisé de quartier à la Commission de l'aménagement du territoire. C'est peut-être dû à ma vue ou à ma distraction, je n'en sais rien, mais je n'avais pas vu que ces places y figuraient.

Ces 7 places sont parallèles à la chaussée, en retrait d'une bordure végétalisée, en retrait de la piste cyclable et en retrait du trottoir. Pour se garer, il faudrait donc que les autos franchissent ces trois éléments, au grand péril des très nombreux enfants

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

fréquentant l'école d'En Sauvy, notamment, mais aussi également des simples promeneurs.

Je trouve que cette situation n'est pas tolérable, et je propose au Conseil administratif qu'il intervienne dans le sens pour demander la suppression de ces places de stationnement pure et simple.

Il nous faut intervenir immédiatement, sachant que le délai de réaction est fixé à 30 jours dès la parution de la requête dans la Feuille des avis officielle.

Ceci n'est pas directement en lien, mais on peut regretter, pour ceux qui sont allés voir les plans, une fois de plus et je crois que c'est un sujet sensible dans notre Conseil, qu'on n'ait pas notre mot à dire quant au traitement des façades, parce que si vous voyez l'austérité à ces curieuses pyramides, de ce que l'on voit sur ces futures façades, pour moi c'est absolument affligeant, on aura une surprise assez désagréable.

M. ERETZIAN : M. le Président, vous transmettez mes remerciements à Mme Calmy-Rey. J'aimerais savoir pour notre information ainsi que pour l'information à la population, combien à coûté notre participation à la manifestation organisée en son honneur.

M. ZEHFUS : Lors de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2006, une remarquable Conseillère municipale avait demandé d'installer un banc pour les usagers qui désiraient utiliser la ligne de bus 4 aux Palettes. Notre Conseiller administratif, François Lance, a répondu à cette requête dans la séance du 19 octobre 2006 et cette demande a été exaucée. En effet, quelques semaines plus tard, le banc était posé. Mais pourquoi cet empressement ?

Je m'explique. Le bus 4 arrive au début de la boucle de rebroussement du tram et dépose les passagers. Cette action peut prendre quelques minutes. Pendant ce temps, les gens qui attendaient ce bus, un peu plus loin à l'arrêt du tram 14-18 pouvaient voir le bus 4 arriver et se rendre au départ de la ligne où le nouveau banc a été installé, soit à la fin de la boucle de rebroussement. La distance est d'environ 40 m. entre l'arrêt du tram qui lui est abrité avec un banc et celui du bus où le banc a été installé.

Maintenant, ce banc est inutile. En effet, depuis le 10 décembre dernier, le bus 4 ne s'arrête plus à cet endroit mais, un peu plus loin, à une centaine de mètres, au chemin des Palettes. Etant donné l'étroitesse du trottoir, je pense qu'il est impossible de transférer ce fameux banc à cet endroit.

Mes questions sont les suivantes : combien cette petite plaisanterie a-t-elle coûté aux contribuables lancéens ? Pourquoi ne vous êtes-vous pas renseignés auprès des TPG avant de poser un banc qui est inutile et qu'allez-vous en faire ? J'ai constaté sans surprise, qu'à peine posé, il était déjà porteur de graffitis.

J'ai un second sujet très court. Je reste dans le secteur des Palettes. J'étais intervenu lors de la séance du 28 septembre concernant les parcs à chiens se situant dans notre commune. Réponse m'a été donnée au Conseil municipal d'octobre par M. Chobaz. J'ai constaté que celui situé à proximité immédiate de l'école des Palettes, la barrière de protection à droite du portail d'entrée est éventrée. Le portail ne ferme pas. Les barrières, hauteur 1.065 cm ne sont pas dissuasives et un chien de taille moyenne, pourrait facilement sauter et se retrouver dans le préau de l'école.

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

Je poursuivrai l'état des lieux des autres parcs à chiens pour le début 2007.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais féliciter le Conseil administratif qui a fait installer des jeux autour de l'école du Petit-Lancy. Il s'agit vraiment d'une réussite, je les ai fait tester par mes petits-enfants qui ont été très enthousiastes de ces jeux. Merci. On parfois fait des remarques sur le négatif sur certaines informations, et je trouve que quand quelque chose est bien, cela vaut la peine de le dire.

J'aimerais revenir sur l'intervention de la réponse du Conseil administratif par rapport à la pétition des personnes qui demandaient d'étudier une ville sans fumée. Pour l'anecdote, j'ai cru que c'était une ville sans fumée, polluante, fumée qui sortait des toits, étant donné de la personne de qui cela provenait, mais après j'ai compris que c'était sans fumée dans les bâtiments. Je trouve dommage que cette réponse arrive sous cette forme, aussi rapidement et qu'on fasse fi un peu de cette demande, parce que c'était justement l'occasion excellente de constater que nous pouvions avoir une mairie sans fumée. Je pense que pour l'accueil des citoyens, c'est quand même très important d'arriver dans des locaux propres, qui ne sentent pas la fumée. Je regrette parce que j'avais moi-même formulé cette demande, il y a déjà assez longtemps, et je trouve dommage que ce soit reporté.

En ce qui concerne la parcelle Vodoz, j'aimerais aussi abonder dans le sens de M. Richert, c'est-à-dire que j'avais fait une remarque par rapport à ce qui allait être fait sur cette parcelle. On m'a répondu que de toute façon c'était en dehors du plan localisé de quartier des Semailles, et que le Conseil municipal avait déjà accepté cette demande. Or, maintenant, on voit qu'il y a des dérogations, je suis moi-même très très inquiète des demandes qui viennent dans ces quartiers, comme je l'ai dit lors de la dernière séance, dans les divers quartiers de notre commune pour lesquels, il y a des plans localisés de quartier en cours d'acceptation et que malgré tout, les promoteurs viennent proposer de construire n'importe quoi.

M. JAQUET : Récemment, il a été question à plusieurs reprises dans la presse genevoise des agents de civilité. Personnellement, je suis tout à fait favorable à ce projet lancé qui a permis à des chômeurs ayant des compétences relationnelles, une expérience de la vie, une autorité naturelle, d'en faire profiter la communauté. Il semble que cette initiative lancée ait été un succès, mais il y a eu paraît-il, quelques problèmes. Qu'en est-il exactement ? Je pense qu'il serait intéressant d'obtenir des informations précises de M. Lance à ce sujet.

Nous avons tous reçu il y a quelques semaines un document adressé à toutes les communes genevoises par Swiss Oil, représentant de l'industrie pétrolière à Genève, un document intitulé « Chauffage au bois : une option vraiment écologique » et concluant qu'il ne l'est pas. Ce document précisait en conclusion : « Si nous avons voulu attirer votre attention sur le cas du bois, c'est pour insister sur le fait qu'il n'y a pas de panacée, pas de guerre qui soit jolie ici et moche là-bas. En conséquence, le choix d'un agent énergétique ne doit pas être tributaire de clichés ou relever de l'émotif qui accompagne souvent les questions liées à l'énergie et à la pollution. Il faut en discuter avec des professionnels et choisir en connaissance de cause ».

Il semble que pour être objectif, il faudrait en effet discuter avec des professionnels, mais des professionnels représentant toutes les sources d'énergie et n'ayant pas d'intérêts financiers, et éviter de s'adresser unilatéralement aux Conseils municipaux comme cela s'est fait en l'occurrence. Qu'en pense le Conseil administratif ?

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

M. TODESCHI : Je voulais juste annoncer qu'à partir du 1^{er} janvier 2007, il y a un petit changement au Bureau, Mme Andrée Jelk-Peila reprendra ma place.

Mme JELK-PEILA : C'est juste pour faire une suggestion, depuis deux séances, on parle passablement de télévision locale, et lors de la dernière séance, j'ai entendu certains commentaires disant qu'avant d'aller s'adresser à la commune voisine qui a développé un projet de télévision locale, on pourrait peut-être revisiter des installations, ou en tout cas, faire appel à des installations qui sont situées sur la commune, et dans ce domaine-là, la Fondation Clair-Bois a développé, en collaboration avec Léman Bleu, un projet de télévision d'une émission par semaine, et je propose que si la commission continue à se pencher sur ce dossier, on aille voir ce qui se passe dans une fondation qui est sur la commune, et pas seulement chez nos voisins.

M. BAERTSCHI : Une réponse pour M. Richert et Mme Buunk-Droz pour la requête en autorisation sur le plan localisé de quartier de la parcelle Vodoz, le Conseil administratif n'a pas encore examiné ces plans qui viennent d'être publiés, il le fera dans une prochaine séance. Je vous remercie d'attirer notre attention sur des éléments qui vous ont frappés, et nous ferons en sorte, dans notre préavis, d'intégrer dans la mesure du possible les remarques auxquelles, vous nous avez rendus attentifs.

Pour M. Eretzian, le budget entier de la réception de Mme Calmy-Rey, nous l'ignorons, en revanche la commune de Lancy a participé pour Fr. 30'000.--.

Pour Mme Buunk-Droz, bâtiments communaux sans fumée, alors que vous dire. Que personnellement, j'abonde dans votre sens, courageux comme nous sommes, nous attendons toujours que le Canton fasse le travail, et ainsi nous pourrions dire, dorénavant, ce sera sans fumée à Lancy, ce qui évidemment évite d'avoir des récriminations des fumeurs qui nous disent quand même ça va pas, etc. Donc c'est un peu dans ce sens-là que nous n'avons pas voulu polémiquer, que nous nous hâtons lentement vers cette interdiction.

M. CHOBASZ : Je n'ai pas de réponse à formuler puisqu'il ne m'a pas été posé de question particulière mais, par rapport aux remarques afférentes aux demandes d'autorisation de construire, il faut préciser très clairement que les communes n'ont aucune compétence en matière d'architecture.

Le Conseil administratif ou le Conseil municipal peut faire toutes les remarques qu'il veut sur l'architecture d'un projet d'autorisation de construire, ses remarques sont prises à bien plaisir mais elles n'ont aucune valeur juridique. La seule valeur juridique liée à l'examen d'un projet d'autorisation de construire, c'est celle qui émane de la Commission d'architecture ou, s'il y a matière, de la Commission des monuments de la nature et des sites. Ce sont les deux seules instances auxquelles la loi reconnaît une valeur en terme de préavis sur l'architecture du bâtiment. Vous me direz à quoi sert la commune dans ce contexte-là. C'est un préavis un peu général mais, en tous les cas, sachez que quelles que soient les écritures qu'on puisse faire, quelles que soient les remarques qu'on puisse faire sur l'architecture d'un projet, en tant que telles, ces remarques n'ont qu'une valeur très relative par rapport à d'autres préavis. Il ne faut pas se leurrer en pensant que si, par hypothèse, la commune intervient et s'oppose farouchement à un projet, au motif que celui-ci ne satisfait pas aux critères architecturaux, ces remarques seront obligatoirement prises en compte.

Alors, je veux bien qu'on fasse office de relais, mais il faut aussi savoir à quel niveau on

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

s'adresse ; si, par hypothèse, on veut donner aux communes un peu plus de pouvoir en la matière, il ne s'agit pas de s'adresser au Conseil administratif, il s'agit de s'adresser au Grand Conseil pour modifier la donne et surtout la base légale.

M. LANCE : Quelques éléments de réponses concernant l'intervention de M. Zehfus pour le banc de la boucle du tram des Palettes. En effet, nous avons posé un banc aux abords de cette boucle du tram sur la demande de plusieurs personnes, en particulier à la suite d'une intervention de Mme Jelk-Peila. Les usagers se plaignaient qu'il n'y avait aucun banc pour attendre le bus 4, qui avait une fréquence passage d'environ un quart d'heure. Malheureusement, les TPG nous ont avertis au dernier moment du changement de bus au chemin des Palettes, entre les lignes 22-23 et 48, et bien entendu, ce banc s'est retrouvé à un endroit sans arrêt de bus. Nos services ont demandé s'il fallait le déplacer sur le nouvel arrêt, je leur ai dit qu'il fallait le laisser à cet endroit parce que, encore une fois, nous avons beaucoup de demandes de personnes à mobilité réduite ou de personnes âgées, et je peux vous dire que j'en sais quelque chose depuis quelques mois, qui apprécient les bancs sur notre commune. Donc ce banc restera à sa place, malgré les quelques tags qu'il a subis et son prix d'environ Fr. 2'500.--.

Concernant l'intervention de M. Jaquet, je vous suggère peut-être de reprendre ce sujet lors de la prochaine commission de la sécurité qui aura lieu le 29 janvier 2007, en présence des ASM et éventuellement d'un représentant des agents de parcs, pour évoquer le bilan de cette initiative largement positive ainsi que les quelques soucis que ces agents ont rencontrés durant cette expérience.

Si je peux me permettre, concernant le remplacement d'un membre du Bureau, sauf erreur de ma part, cela doit passer par un vote du Conseil municipal, et ce point est réglé à l'article 2.1.2. du règlement du Conseil municipal qui dit : qu'en cas de décès, ce n'est pas le cas aujourd'hui, ou démission d'un membre du Bureau, le Conseil municipal pourvoit à son remplacement au cours de la séance suivante. Le remplaçant est élu pour la période durant laquelle son prédécesseur devait encore exercer ses fonctions.

16. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. PEREZ IRIARTE : Avant de vous quitter pour cette période de fêtes de Noël et Nouvel An, j'aimerais adresser un grand merci aux services de l'administration pour le travail développé dans l'ombre, mais de manière concrète et précise. Merci beaucoup et vous souhaiter un Joyeux Noël.

Au nom du Conseil municipal ainsi que moi-même, j'aimerais également présenter nos souhaits aux trois membres du Conseil administratif et à leurs familles, pour de joyeuses fêtes de Noël, de fin d'année et un bon commencement du Nouvel An.

2006 est une année très particulière, pas seulement parce que votre serviteur,

Séance ordinaire du 21 décembre 2006

président du Conseil municipal, est pour la première fois dans une commune de Genève, un citoyen ayant ses origines en Amérique Latine, non. 2006 est aussi l'année où la "Maison de la danse" ne verra pas le jour à Lancy. 2006 est également l'année de l'adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans les sites où subsiste un potentiel à bâtir et en privilégiant l'intérêt collectif.

2006 est une année où l'aménagement territorial a le vent en poupe, ainsi que moult projets. Notamment, 2006 est l'année de la création d'un poste de délégué au développement durable et à l'Agenda 21, qui deviendra un pont vers l'avenir et vers un développement économique solidaire et durable de notre Ville.

Lancy...Ville de Suisse... et Commune de Genève..., qui ces derniers jours a pu voir apparaître son nom dans tous les journaux du pays, les radios et télévisions, quand une citoyenne de notre commune, membre d'une section d'un parti politique de Lancy, résidente du quartier des Semailles depuis de longues années, est devenue présidente du Conseil Fédéral. En effet, notre voisine Micheline Calmy-Rey sera la seconde femme de l'histoire suisse à accéder à la fonction suprême. Mais pour nous, elle est la première citoyenne de Lancy à devenir présidente de la Confédération.

Pour tout cela nous devons être fiers, au-delà des partis politiques.

Cet événement est une fête de la démocratie, et particulièrement de la démocratie à Lancy et nous devons être fiers d'être le Conseil municipal de Lancy, qui a eu la chance de vivre ce rendez-vous avec l'Histoire.

Merci à vous toutes et tous les membres du Conseil municipal pour votre engagement sans faille dans votre travail de représentants du peuple.

Bonnes fêtes à vous tous ! Un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 2007

Je clos cette assemblée de la fin d'année 2006 en vous invitant à venir boire le verre de l'amitié. Vive Lancy !

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Secrétaire :

André RICHERT

Le Président :

Alberto PEREZ IRIARTE